

COMMUNE de CRANSAC-LES-THERMES

Département de l'Aveyron

A R R E T E

Le Maire de la Commune de CRANSAC-LES-THERMES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'intérêt général,

Considérant les travaux de voirie de la R.D. 11 qui doivent être effectués les Jeudi 16 octobre 2025 et Vendredi 17 octobre 2025, avenue Jean Jaurès,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours,

A R R E T E

ARTICLE 1 : En raison des travaux de voirie de la R.D. 11 qui doivent être effectués

**les Jeudi 16 octobre 2025 et Vendredi 17 octobre 2025
de 08h00 à 18h00,**

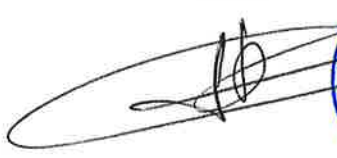
le stationnement sera interdit avenue Jean Jaurès

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés aux endroits correspondants pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 34 : Le Commandant de Police et le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CRANSAC-LES-THERMES,
Le 08 octobre 2025.

Le Maire,



Bernard CANAC.

